



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

QUESTION N°10

COMPOSTIERE : MODIFICATION DU TARIF APPLIQUE AUX UTILISATEURS DE LA COMPOSTIERE DU BROCKUS POUR LE TRAITEMENT ET LES DEPOTS DE VEGETAUX

RAPPORTEUR : Monsieur CORNETTE

L'accès à la plateforme est autorisé pour :

- Les EPCI et les communes constituant notre territoire ainsi que les entreprises d'espaces verts et les écoles
- Les entreprises d'espaces verts ayant leur siège social à l'extérieur de notre territoire.

1) Dépôts des déchets verts :

Actuellement, le prix facturé à la tonne des déchets verts déposé sur la plateforme du Brockus par les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et les écoles situées sur le territoire du SMLA est de 22,50 € H.T. Les déchets verts déposés par les professionnels ayant leur siège social à l'extérieur de notre territoire leurs sont facturés à 46 euros H.T./t.

2) Traitement des déchets verts issus des déchèteries :

Les déchets verts issus des déchèteries du SMLA sont traités sur la plate-forme de compostage du Brockus ou sur des plateformes extérieures. Ce service est payé par les collectivités composant le SMLA (CAPSO et CCPL) sur le budget déchèterie. Actuellement, le coût du traitement réclamé est de 22,50 € H.T. la tonne. Le coût total est ensuite réparti à l'habitant.

Compte tenu des résultats de l'année 2021, il est proposé de diminuer le coût du traitement pour les collectivités de notre territoire et de passer de 22.5 euros HT à 21 euros HT/t.

Aussi compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres du bureau, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, pour :

- Réclamer aux EPCI et communes le prix de 21,00 € H.T. par tonne de déchets verts traités sur la plateforme,
- Réclamer aux entreprises d'espaces verts et aux écoles le prix de 22,50 € H.T. par tonne de déchets verts déposés sur la plateforme,
- Réclamer aux EPCI le prix de 21,00 euros H.T. pour les tonnes de déchets verts traités sur les plateformes extérieures.
- Réclamer aux entreprises, ayant leur siège social à l'extérieur de notre territoire, le prix de 46 euros H.T. la tonne.
- Appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2022.

Rendu(e) exécutoire
Le... 07/01/22

Le Président,
Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS
177 Rue de Thérèse
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT

Bertrand PETIT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 FEV. 2022

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 janvier 2022 à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 21 janvier 2022.

ETAIENT INVITES

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Mme Véronique BOIDIN, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Mme Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire
- Monsieur Frédéric SABLON, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr Alain MEQUIGNON, Délégué Titulaire
- Monsieur François DECOSTER, Délégué Titulaire est remplacé par Mr Olivier BRUNET, Délégué Suppléant
- Monsieur Benoît ROUSSEL, Vice-Président, a donné pouvoir à Mme Florence WOZNY, Vice-Présidente

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER. le

- 1 FEV. 2022